

CCAS
Séance du 31 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-deux, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LISLE se sont réunis à la mairie le trente et un mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures, sous la présidence de Madame GOUET Marylène, Maire, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Messieurs de PLINVAL Emmanuel, FRANCHET Cyrille, LAHOREAU Patrick, PRELLIER Jean-Luc et Mesdames GOUET Marylène, MAILLET Chantal, et TIGHILT Dominique

Etaient absents : Monsieur BATUT Clément (pouvoir à Madame Chantal MAILLET) et Madame MELLINET Véronique.

Madame le maire rappelle l'ordre de ce jour et ouvre la séance :

- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation du Résultat 2021
- Budget primitif 2022
- Questions diverses

Délibération N° 2022-01 : Approbation du compte de gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, et D 2343-1 à D 2343-10,

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la présidente et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS le 20/04/2022 (Reçue le) et de sa publication le 21/04/2022

Délibération N° 2022-02 : Vote du compte administratif 2021

Madame la Présidente présente le compte administratif 2021 puis quitte la séance laissant le Conseil d'Administration siéger sous la présidence de Madame MAILLET Chantal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration **adopte le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :**

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	859.96 €	1 200.00 €
Résultats reportés		384.10 €
Totaux	859.96 €	1584.10 €
Résultat :		724.14 €

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS le 20/04/2022 (Reçue le) et de sa publication le 21/04/2022

Délibération N° 2022-03 : Affectation du résultat 2021

Le CCAS,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 724.14 €

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 724.14 €**

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS le 20/04/2022 (Reçue le) et de sa publication le 21/04/2022

Délibération N° 2022-04 : Vote du budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2022,

Il est proposé au CCAS d'adopter le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif 2022 du CCAS de Lisle

en section d'investissement : Néant

en section de fonctionnement Dépenses : 1 924.14 € Recettes : 1 924.14 €

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de BLOIS le 20/04/2022 (Reçue le) et de sa publication le 21/04/2022

Questions diverses :

- Retour positif sur le colis des aînés et sur le passage du Père Noël et de sa calèche.
- Dissolution du club de loisirs de Lisle par manque de participants. La somme d'argent disponible sur leur compte a fait l'objet d'un don au profit du comité des fêtes de Lisle, les jeux ont été offerts à la commune de Lisle.

La séance est levée à 19h00

M. BATUT Clément
Pouvoir à C. Maillet

M.de PLINVAL Emmanuel

M. FRANCHET Cyrille

M. LAHOREAU Patrick

M. PRELLIER Jean-Luc

Mme GOUET Marylène

Mme MELLINET Véronique

Mme MAILLET Chantal

Mme TIGHILT Dominique

Absente